

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 juin 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 juin 2025.** **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette, CAILLOT Daniel, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LOUHET Damien, MARTIN Michel, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, GUYOT Justine, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, VENUAT Éric,
Secrétaire de séance : CLAVEL Eric. En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 30

15- Affaires Générales - Approbation du compte-rendu technique et financier 2024 du réseau de chaleur urbain de Decize – Rapporteur : Régine ROY

Par convention, la société DALKIA a été chargée par la Communauté de Communes Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De par cette convention DALKIA France s'est vu confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, son exploitation et son entretien, ainsi que la recherche d'usagers.

Cette délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les compte retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Le délégataire dans son compte-rendu indique en synthèse que l'année 2024 a été une nouvelle fois impactée par une rigueur climatique très douce et à un retour à une situation plus stable inhérente à la baisse du tarif gaz sur le marché.

Il pointe, malgré quelques défaillances techniques côté chaudière biomasse en période hivernale, un maintien du taux d'énergie renouvelable à hauteur de plus de 78%.

Les difficultés inhérentes aux régimes de températures d'eau en retour trop élevés, du Centre hospitalier de Decize, constatées en 2022 et 2023 sont en cours de traitement.

Il évoque enfin un travail avec les bailleurs sociaux pour engager une étude de raccordement de deux collectifs et la réhabilitation thermique d'un collectif.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** le Compte rendu technique et financier 2024 de la société DALKIA France.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 24 juin 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/06/2025
Et de la publication le 26/06/2025

La Présidente

La Présidente,
R. ROY